

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2013/33

Objet : Délégation de mission confiée au Centre de Gestion des Hautes Alpes pour mise à disposition d'un ACFI

L'an deux mille treize, le 19 juillet, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette Séance fait suite à la séance du 9 juillet 2013 annulée faute de quorum.

Séance du 19 juillet 2013

Date de convocation :
10 juillet 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 7

Suffrages exprimés :
7 pour
0 abstention
0 contre

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **M. Michel BAUDRY** (conseiller syndical suppléant), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **M. Jean Claude FERMIER** (Secrétaire), **Mme Valérie GRECARD** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant)

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par Michel BAUDRY
Mme Valérie ROSSI par Daniel BOSQUET

Etaient invités :

Mme Brigitte FOURETS

Etaient excusés :

Mme Chantal EYMEOD, Mme Valérie ROSSI, M. Marc AUDIER, M. Roger DIDIER, M. Richard SIRI, M. Claude FEUTRIER.



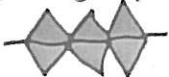
Exposé des motifs :

Le Président expose que le S.M.A.D.E.S.E.P. a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique des Hautes Alpes d'accepter la fonction d'inspection en hygiène et sécurité auprès du syndicat mixte.

Le Président du centre de Gestion a en effet capacité à désigner un de ses agents pour assurer cette mission d'inspection en hygiène et sécurité, qu'il demeure, au regard des effectifs réduits de l'établissement, très complexe d'assumer en interne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juillet 2013 :

- **APPROUVE** le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'agent d'inspection conclue avec le S.M.A.D.E.S.E.P.,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention,



- **DONNE** au Président tout pouvoir pour sa mise en œuvre,

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL